

Compte Rendu du Conseil Syndical
Mercredi 25 Mars 2009 à Laguiole

Présents : Conseil Syndical présidé par Monsieur Andre VALADIER, Président du SCAA

Communes	Représentants	Communes	Représentants
Laguiole	Mr G DUMAS	Saint Chély	Mr J-C FONTANIER
	Mr V ALAZARD		
Cassuéjouls	Mme C NAYROLLES	Condom	Mme M CARRIE
	Mr P COUDERC		
Curières	Mme C PRADEL	Sainte Geneviève	Mme RC COUSSERGUES
			Mr J VALADIER
Montpeyroux	Mr G CESTRIERES	Alpuech	Mr A RAYMOND
			Mme J LEBOULENGER
Soulages	Mr G ALAZARD	Cantoin	Mr A RAYNAL
			Mr JL POULHES
Saint Amans	Mr R DELMAS	Graissac	Mr J MENEL
			Mr H CHABRAT
Campouriez	Mme M BOICHE	Lacalm	Mr M ROUQUETTE
Florentin	Mr R COUDERC	La Terrisse	Mr G VALADIER
			Mme A MAGNE
Huparlac	Mr J CHAYRIGUES	Vitrac	Mr J-F RICHARD
	Mme A MARCILLAC		
Montézic	Mr R LAVASTROU	Prades	Mr F AUGUY
Saint Symphorien	Mr B CALSAT	Pomayrols	Mr JL BROUZES
	Mme M CHARBONNIER		Mr H AGRET
		Aurelle Verlac	Mme D MONNIE

Excusés :

Mr JC Luche (Pdt CG 12), Mr JM CAYLA (Curières), Mr D PEGUES (Montpeyroux), Mr R CATAYS (Soulages Bonneval), Mme C MESTRE (St Amans des Côts), Mr G LAPARRA (Campouriez), Mr P MAYRINHAC (Florentin), Mr G ALDEBERT (Huparlac), Mr B BARRIE (Montézic), Mr E DESMONS (St Symphorien), Mr R VAYSSAT (St Chély d'Aubrac), Mme G GASQ-BARES (Condom d'Aubrac), Mr JB VENZAC (Lacalm), Mr R CARRIE (Vitrac), Mr R AUGUY (Prades d'Aubrac), Mr P BROUSSE (Aurelle Verlac), Mr B SOLIGNAC (Pomayrols).

Pour information, le taux de référence est le TAM (Taux Annuel Monétaire) qui est la photo d'un indice côté au jour le jour pour les échanges monétaires entre banques et qui fluctue suivant les conditions des marchés financiers.

Actuellement, vu que le TAM est en baisse, il est préférable de conserver l'emprunt à taux variable tel quel plutôt que de repasser à taux fixe. Un point sera fait régulièrement avec le Crédit Agricole pour éviter tout risque de forte augmentation du taux.

2 – Présentation et vote des comptes administratifs 2008

Cf. Documents distribués le 25.03.09

3 – Présentation et vote des budgets primitifs 2009

Cf. Documents distribués le 25.03.09

Les situations sont équilibrées et il a été décidé de ne pas augmenter les cotisations des communes. Par contre, l'utilisation et la répartition des budgets sera différente avec par exemple l'insertion de crédits d'ingénierie spécifiques pour les projets de mise en place du Parc.

4 – Schéma général de développement de l'éolien

Lors de la réunion qui s'est tenue en préfecture le Lundi 2 Mars 2009 sur les énergies renouvelables, Monsieur le Préfet a présenté la nouvelle carte du plan de développement de l'éolien (PDE) ne prévoit pas l'implantation d'éoliennes sur la partie de l'Aubrac Aveyronnais.

Monsieur VALADIER tient à souligner que cette recommandation va dans le même sens que la position prise par le Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais.

5 – Etat d'avancement du projet de Parc naturel interrégional de l'Aubrac

A ce jour, les réserves sont levées notamment du côté Auvergne. Ces réserves concernaient le Périmètre d'Etude qui de ce fait n'est pas définitif et peut être amené à évoluer, ce qui a été admis par toutes les parties concernées.

Les 6 partenaires indispensables à la mise en route sont en ordre de marche et un calendrier de travail doit être mis en place lors de la prochaine réunion entre les Conseils Régionaux et Généraux.

Localement, des actions ponctuelles ont été menées (Un Goût d'Aubrac à Chaudes-Aigues par exemple), mais il reste un travail important à mener au niveau de la sensibilisation et de l'information (exemple du P.N.R. des Bauges pour la complémentarité entre le tourisme et l'agriculture)

6 – 7 – 8

VOIR DOCUMENTS EN ANNEXE

En conclusion, Monsieur VALADIER a demandé à tous de commencer à réfléchir sur le devenir et les évolutions possibles du SCAA en fonction de l'état d'avancement du projet de création du Parc naturel interrégional de l'Aubrac.

DEPARTEMENT
AVEYRON

PRÉFECTURE DE L'AVEYRON
15 MAI 2003
DÉPOSÉ

Loi du 5 avril 1884 – Article 56

ARRONDISSEMENT
RODEZ

Objet :
Eoliennes

*Du Registre des Délibérations du Conseil Syndical
Syndicat des communes de l'Aubrac aveyronnais*

Séance du mercredi 30 avril 2003

L'an deux mille trois
Et le mercredi trente avril
A 17 heures 30

Le Conseil Syndical du syndicat s'est réuni au nom
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. VALADIER André, Président.

Présents : MM. MENEL CHAYRIGUES BRUEL DESMC
ALAZARD G VALADIER G ALAZARD V DUMAS DELM
BOICHE ROUQUETTE RAYMON AUGUY LAVASTRE
BALITRAND RAFFY RAYNAL CESTRIERES CALS
FONTANIER MAS
Mmes GASQ-BARES COUSSERGUES

Monsieur le Président rappelle la lettre circulaire de la Direction Départementale
l'Equipement qui a été adressée à l'ensemble des Maires pour leur demander de ce prononcer
d'ici la fin du mois d'avril sur les propositions de cartes de prescriptions et d'enjeux :
lesquelles reposera le schéma départemental de développement de l'énergie éolienne
cours d'élaboration.

Certains Maires ayant souhaité recueillir l'avis de la commission « éolienne » du Syndicat des
communes de l'Aubrac aveyronnais avant d'émettre leurs remarques sur ces cartes, Monsieur le Président expose l'avis de la commission qui s'est réunie le 22 avril 2003 :

- Vu la volonté de coordination interdépartementale sur la question de l'éolien, qui est l'origine de la constitution de cette commission par le Syndicat des communes suite à l'interpellation d'élus et de professionnels du tourisme.
- Vu la délibération du Syndicat des communes en date du 14 octobre 2002 exprimant le souhait d'une maîtrise des projets dans un cadre intercommunal avec péréquation de la ressource.
- Considérant la position du Syndicat des communes conforme au développement du tourisme de qualité sur l'Aubrac d'une part et n'excluant pas le développement d'une énergie de ce type d'autre part, la commission propose :

- 1- De demander un classement en zone rouge de la partie de l'Aubrac aveyronnais limitrophe des départements du Cantal et de la Lozère. Ce territoire au dessus de 1000 mètres d'altitude correspondant à la zone des Burons et des « montagnes », paysage emblématique de l'Aubrac.

EXTRAIT

- 2- De maintenir, sur l'autre partie de son territoire, la position du Syndicat des communes quant à la maîtrise des implantations sur un site éventuellement, avec péréquation de la ressource.
- 3- De transmettre cet avis à l'ensemble des Maires du Syndicat de façon à ce qu'ils puissent émettre leurs remarques à la DDE concernant le projet de schéma départemental.
- 4- D'adresser cet avis au Préfet de l'Aveyron et pour information aux Préfets du Cantal et de la Lozère.

DECISION

Ceci ayant été exposé, le Conseil Syndical décide:

- D'approuver l'ensemble des propositions exposées ci-dessus,
- De donner pouvoir au Président pour mettre en œuvre ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,

Le Président
André VALADIER



SYNDICAT DES COMMUNES
DE L'AUBrac AVEYRONNAIS

DEPARTEMENT

AVEYRON

ARRONDISSEMENT

RODEZ

Objet :
Commission éoliennesLoi du 5 avril 1884 – Article 56

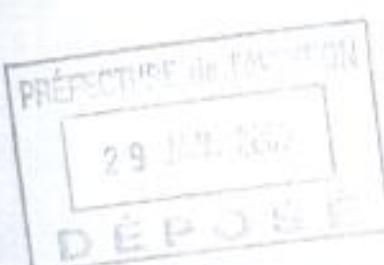
EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Syndical du Syndicat des communes de l'Aubrac aveyronnais

Séance du 21 janvier 2003

L'an deux mille trois
Et le vingt et un janvier
A 17 heures 30

Le Conseil Syndical du syndicat s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALADIER André, Président.

Présents : MM. MENEL CHAYRIGUES BRUEL DESMONS ALAZARD G VALADIER G ALAZARD V VERGES REVEL DUMAS DELMAS BOUCHE ROUQUETTE LUCHE RAYMON AUGUY LAVASTROU BALITRAND RAFFY
Mmes GASQ-BARES COUSSERGUES

Monsieur le Président rappelle la délibération du 14/10/2002 concernant la problématique des éoliennes sur l'Aubrac aveyronnais. Le Conseil Syndical s'était exprimé pour une maîtrise des implantations dans un cadre intercommunal.

Face aux diverses sollicitations de sociétés d'étude pour l'implantation de projets éoliens sur le territoire, et face aux réactions de professionnels du secteur du tourisme en particulier, le Président propose la constitution d'une commission « éoliennes ». Après appel à candidature, il est proposé une commission constituée comme suit :

- Mme COUSSERGUES Renée-Claude, Maire Ste Geneviève
- Mme GASQ-BARES Geneviève, Maire Condom
- Mme LEBOULENGER Janine, Adjointe Alpuech
- M. LAVASTROU René, Maire Montézic
- M. ROUQUETTE Michel, Maire Lacalm
- M. ROCAGEL Pierre, Adjoint Laguiole
- M. VALADIER Géraud, Maire La Terrisse

Il est décidé que cette commission sera élargie aux socioprofessionnels intéressés par cette démarche.

DECISION

Ceci ayant été exposé, le Conseil Syndical décide :

- De confirmer son engagement pour une maîtrise des projets éoliens sur le territoire du Syndicat des communes,
- D'autoriser Monsieur le Président à convoquer la commission ainsi constituée afin qu'elle puisse s'organiser, s'élargir, et devenir un groupe de proposition dans ce domaine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.

Le Président

André VALADIER

SYNDICAT DES COMMUNES
DE L'AUVRAC AVEYRONNAIS

DEPARTEMENT

Loi du 5 avril 1884 – Article 56

AVEYRON

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

Du Registre des Délibérations du Conseil Syndical du Syndicat des communes de l'Aubrac aveyronnais

RODEZ

Séance du 14 octobre 2002

Objet :
EoliennesL'an deux mille deux
Et le quatorze octobre
A 17 heures 30

Le Conseil Syndical du syndicat s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALADIER André, Président.

Présents : MM. MENEL BALITRAND CHAYRIGUES AUGUY
BRUEL DESMONS LAVASTROU RAYNAL ALAZARD G
VALADIER G ALAZARD V NAYROLLES DUMAS DELMAS
BOICHE CESTRIERES MAS ROUQUETTE LUCHE
Mmes GASQ-BARES COUSSERGUES

Monsieur le Président informe l'assemblée des avis formulés par les commissions « économie touristique » et « agriculture » du Syndicat concernant la question du développement de l'énergie éolienne sur l'Aubrac.

La commission « économie touristique », après information donnée par les services du SIEDA et du Comité Départemental du Tourisme, s'est prononcée pour l'hypothèse d'une maîtrise de la prolifération des implantations d'éoliennes dans le cadre d'un seul site éolien éventuellement retenu sur le territoire de l'Aubrac, avec péréquation de la ressource. En cas de non faisabilité de cette solution, la commission se prononce pour un classement de l'Aubrac en zone rouge dans le schéma directeur départemental.

La commission « agriculture » a demandé que les aires de classement officiel (AOC, IGP ou tout autre signe de qualité) soient intégrés aux critères de zonage dans le schéma directeur départemental.

Suite à ces informations, le Conseil Syndical prend acte avec satisfaction et confiance des dispositions développées par M. LUCHE, Président de SIEDA et du CDT, en ce qui concerne l'élaboration d'un schéma directeur départemental de développement de l'éolien et le rôle de la commission des sites qui constituent un point d'appui à toute attribution d'un permis de construire.

Le Conseil Syndical s'est prononcé par vote à bulletin secret sur 3 propositions :

- 1- On laisse les démarches actuelles et individuelles se poursuivre sur chaque commune.
- 2- On maîtrise la prolifération et les implantations d'éoliennes sur l'Aubrac et on souhaite, en fonction des règles en vigueur, et si projet il y a, la péréquation de la ressource qui pourrait être prioritairement destinée à des projets d'intérêt général.
- 3- On demande le classement de l'Aubrac en zone rouge.



25

Résultats : 22 votants dont:
1 vote blanc
3 votes proposition 3
18 votes proposition 2

DECISION

Après délibération, le Conseil Syndical :

- S'oppose à toute prolifération non maîtrisée collectivement et s'exprime officiellement en faveur de la nécessaire dimension intercommunale pour toute prospection de site adapté.
- donne pouvoir au Président pour communiquer cet avis aux instances décisionnelles départementales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.

Le Président
André VALADIER

SYNDICAT DES COMMUNES
DE L'AUBRAC AVEYRONNAIS

Le nom et signature de 14 conseillers syndicaux sont inscrits à l'envers de la page, alignés sur une ligne horizontale.

Le nom et signature du Président André Valadier sont inscrits à l'envers de la page, alignés sur une ligne horizontale.



Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement durable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

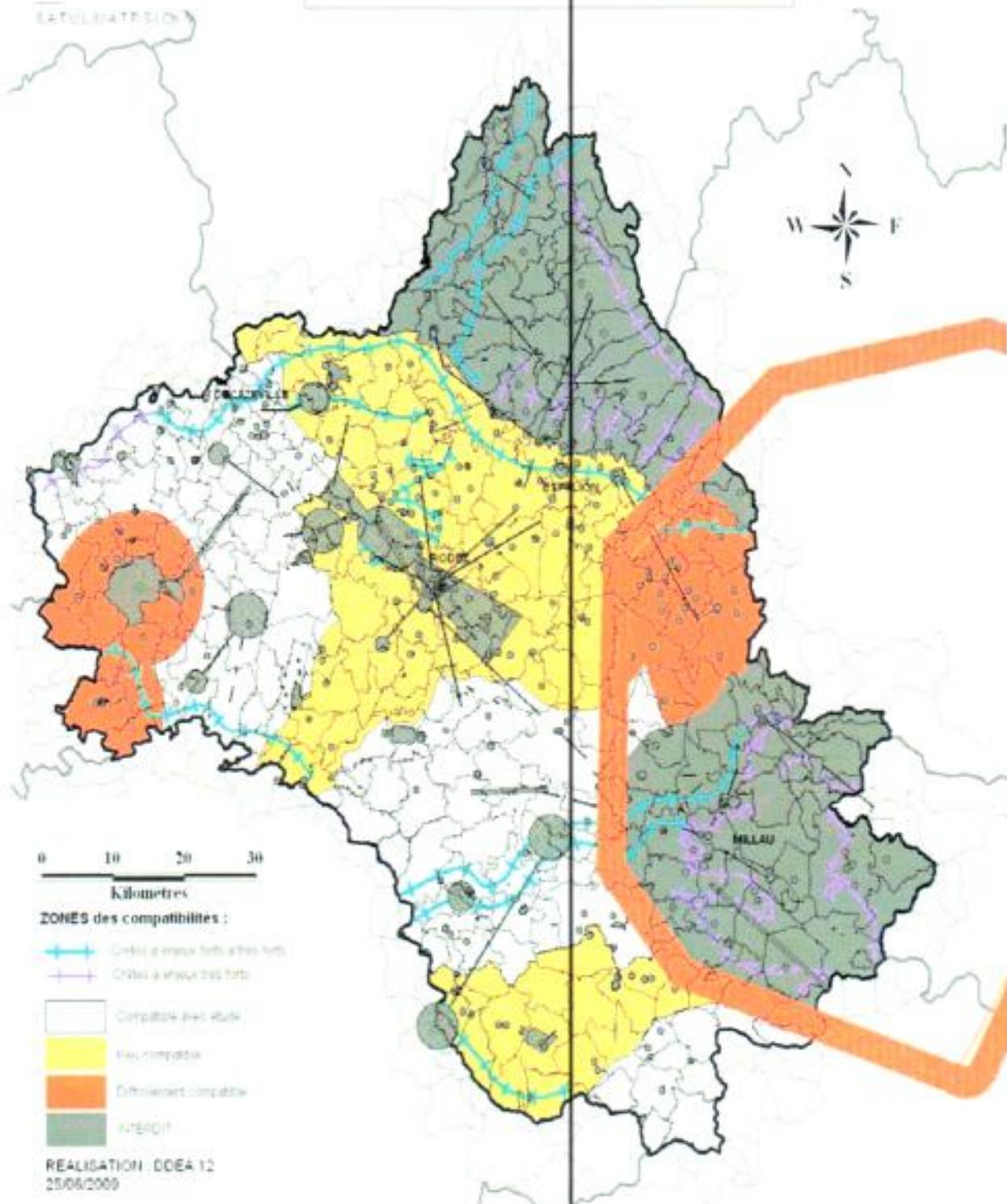
Direction Départementale de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Aveyron

ÉAU ET SÉCURITÉ DES SITES

Réflexion cadre pour le développement
de l'énergie éolienne en Aveyron

Carte combinatoire des enjeux et sensibilités en Aveyron



Réflexion cadre pour un développement de l'énergie
éolienne en Aveyron - Janvier 2009